

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

SECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORÊT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES  
DE PÊCHE ET PISCICULTURE



14054

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL  
DES VOCATIONS  
PISCICOLES ET HALIEUTIQUES**

Tome 1

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Chargé d'étude : Jérôme CHAMOIN

# PLAN

## PRÉSENTATION

I. LE TEXTE DE RÉFÉRENCE	Page	:	2
II. LE GROUPE DE TRAVAIL	Pages	:	2-3
III. LA MÉTHODE	Page	:	3
IV. LES MOYENS	Pages	:	3-4

## SITUATION ACTUELLE

I. USAGES DES RIVIÈRES AUTRES QUE LA PÊCHE	Page	:	6
1. La production d'énergie	Page	:	6
2. La navigation	Page	:	6
3. L'industrie	Page	:	6
4. Les Piscicultures	Page	:	6
5. Les Barrages-réservoirs	Page	:	6
6. L'eau potable	Page	:	7
7. Loisirs autres que la pêche	Page	:	7
8. Bilan	Page	:	7
II. L'ACTIVITÉ PÊCHE	Page	:	7
1. La ressource halieutique	Page	:	7
2. L'exploitation	Page	:	8
3. L'organisation de la pêche	Page	:	8
4. Aspects socio-économiques	Page	:	8
5. Activités des AAPP et de la FDAAPP de la Haute-Marne	Page	:	9
6. Bilan	Page	:	10
III. QUALITÉS PISCICOLES DES RIVIÈRES : POTENTIALITÉS, DÉGRADATIONS ET SITUATION ACTUELLE	Page	:	11
1. Potentialités	Page	:	11
2. Dégradations	Page	:	11
3. Situation actuelle	Page	:	14
4. Bilan	Page	:	14

## PROJET DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PISCICOLE

I. DÉFINITION DES OBJECTIFS	Page	:	16
II. ACTIONS ASSOCIÉES AUX OBJECTIFS	Page	:	16
III. PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES	Page	:	16
IV. FINANCEMENT	Page	:	18
CONCLUSION	Page	:	20

## USAGES DES RIVIÈRES AUTRES QUE LA PÊCHE

### **1 - La production d'énergie :**

Le potentiel énergétique des rivières a fait l'objet d'une exploitation active dont témoignent les très nombreux ouvrages qui parsèment la quasi-totalité des cours d'eau du département. La disponibilité de cette source fut un élément déterminant de l'essor que connut la sidérurgie haute-marnaise au XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, forges et moulins lorsqu'ils existent encore se passent de l'énergie hydraulique. Seules sont exploitées, pour la production commerciale d'énergie électrique, des microcentrales situées sur la Marne. Par ailleurs, des petites unités pour l'autoconsommation énergétiques sont disséminées sur l'ensemble des rivières du département. La quantité d'énergie vendue à E.D.F. approche 2.500 kW pour 1986.

### **2 - La navigation :**

Aucune rivière haute-marnaise n'est classée parmi les voies navigables. Cependant, la Marne joue un rôle essentiel dans l'alimentation du canal de la Marne à la Saône (prise d'eau du canal). La fréquentation moyenne du canal en Haute-Marne est de l'ordre de cinq bateaux par jour.

### **3 - L'industrie :**

Quelques industries (Forges), principalement situées sur la Marne, effectuent des prélèvements industriels d'eau en rivière (eau de refroidissement, eau de lavage,...) dont la plus grande partie est restituée.

### **4 - Piscicultures :**

Trois salmonicultures industrielles principales (élevages de truites Fario et/ou Arc-en-Ciel et/ou Saumon de fontaine) sont installées en Haute-Marne.

La première, de par la production, est située à ROUVROY-SUR-MARNE (MARNE), la deuxième à ARNANCOURT (BLAISE), la troisième à MARMESSE (source affluent de l'AUJON, propriété de la F.D.A.A.P.P.). De très nombreuses petites piscicultures "au sens du Code Rural" (anciens enclos piscicoles) dont l'usage est avant tout récréatif sont disséminées sur l'ensemble du réseau hydrographique de Haute-Marne.

### **5 - Les barrages-réservoirs :**

Une partie des débits de la Marne (à ST-DIZIER) et, dans une moindre mesure, une partie de la Blaise (à LOUVEMONT) sont dérivées pour le remplissage du barrage-réservoir Marne (Lac de Der) et participe à la régulation hydrologique de la Seine (soutien des étiages et, dans la mesure du possible, écrêtage des crues de la Marne).

Les prélèvements qui doivent respecter une courbe de remplissage sont effectués au cours de l'hiver et du printemps. Les volumes sont restitués dans la Marne, à partir du début de l'été.

### - L'eau potable :

Il n'existe que peu de prises d'eau potable dans les eaux superficielles en HAUTE-MARNE :

- prise d'eau complémentaire de CHAUMONT, dans la Marne à CHAMARANDES,
- prise d'eau complémentaire de NOGENT EN BASSIGNY, dans la Marne à VESAIGNES,
- prise d'eau complémentaire de LANGRES, dans le réservoir de CHARMES.

Les captages de sources sont par contre très nombreux.

### - Loisirs autres que la pêche :

La faible dimension des cours d'eau limite la possibilité de développement de loisirs nautiques. Sont cependant à signaler le canoë-kayak (région de CHAUMONT et d'ANCERVILLE), la baignade, la chasse au cerf d'eau.

### - Bilan :

Les Forges témoignent d'un riche passé sidérurgique. Aujourd'hui, les usagers industriels des rivières sont beaucoup moins nombreux. On note pourtant un regain d'intérêt de la part des propriétaires d'ouvrage pour la rénovation ou la réhabilitation d'anciennes microcentrales. Les équipements sont automatisés et assurent alors un revenu annexe sans charge salariale nouvelle.

## L'ACTIVITÉ PÊCHE

### - La ressource halieutique :

Parmi les 30 espèces de poissons répertoriées dans les rivières Haute-Marnaises, la très grande majorité des pêcheurs s'intéresse plus particulièrement à quelques unes d'entre elles : la Truite Fario, l'Ombre commun, le Brochet, le Gardon et le Goujon ("friture").

La ressource halieutique, traduite par l'abondance de ces poissons, figure sur la carte n° 2. Les rivières à truites sont prépondérantes. La présence d'Ombre Commun sur la Marne, le Rognon et l'Aube conforte l'importance de cette ressource car il s'agit d'une espèce assez rare au plan national et très convoitée par certains pêcheurs.

**MARQUE** : La valeur d'un cours d'eau pour la pêche (ressource halieutique) ne doit pas être confondu avec sa richesse biologique.

Par exemple, les ruisseaux-frayères à truite abritent principalement des œufs ou des juvéniles, et sont peu intéressants pour la pêche car les individus de taille légale de capture y sont généralement rares; par contre leur contribution essentielle au recrutement des populations de truites des plus grandes rivières leur confère une qualité piscicole élevée.

En tête de trois grands bassins hydrographiques, SEINE, RHONE et MEUSE, la Haute-Marne bénéficie d'un atout et d'un handicap pour la valorisation des ses ressources piscicoles et halieutiques : le handicap tient aux étiages sévères de nos rivières, l'atout résulte de la maîtrise unique de la qualité des eaux qui, jusqu'alors, sauf ponctuellement est peu dégradée.

Il n'est guère envisageable d'entreprendre des programmes lourds de soutien des étiages dont le coût serait disproportionné à l'intérêt économique du projet et dont les effets écologiques seraient loin d'être tous bénéfiques. Seul un aménagement raisonnable des bassins versants (haies notamment) pourrait assurer avec un coût supportable les régulations du régime hydraulique.

Nous pouvons par contre pérenniser la qualité des eaux de nos rivières en continuant l'effort d'épuration des rejets domestiques et industriels et par une prise de conscience accrue de chacun (agriculteurs, industriels, collectivités) pour éviter les pollutions accidentelles.

Le schéma départemental piscicole et halieutique est un document qui ambitionne de constituer le cadre, certes général, d'une nouvelle charte de gestion des rivières de la Haute-Marne. Il constitue un document directeur pour les organismes qui s'y sont associés. Il veut être le support d'une politique contractuelle négociée entre tous les partenaires publics et privés intéressés à l'avenir de nos rivières.

Cette orientation n'est pas nouvelle : il n'en est pour preuve que les différents Syndicats de Communes constitués pour l'aménagement des rivières et le recrutement prochain par la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et Pisciculture d'un technicien pour engager une politique contractuelle de gestion sur les cours d'eau avec le concours financier du département, des agences de bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse et du Ministère de l'Environnement. Elle n'est pas nouvelle mais il fallait la renforcer, mieux fixer ses objectifs. Ce schéma y contribue, nous souhaiterions qu'il puisse être étendu aux lacs et réservoirs de Haute-Marne qui constituent une part importante de notre patrimoine aquatique.

Cette gestion contractuelle des rivières permettra certes d'assurer un meilleur écoulement des eaux, une protection et l'amélioration du biotope, elle devrait permettre aussi de constituer l'assise d'un nouveau développement du loisir-pêche, partie intégrante de la politique de développement touristique du département.